

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 72 (1927)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'alcool dans l'armée allemande  
**Autor:** Bauer  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341047>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'alcool dans l'armée allemande<sup>1</sup>.

Dans un pays à service militaire obligatoire, ou, comme ce fut le cas pendant la guerre européenne, à armée du peuple, l'attitude à observer vis-à-vis de l'alcool dans l'armée dépend, en première ligne, de l'opinion publique.

En Allemagne, le mouvement antialcoolique actuel débuta vers 1880, mais on ne se rendit compte que lentement du danger de l'alcool. Il passa du temps avant que la croisade exerçât son influence dans l'armée et la marine. Cependant, quelque dix ou vingt ans plus tôt déjà, un ordre du cabinet du roi Guillaume I<sup>er</sup> avait remplacé, dans l'armée prussienne, la ration d'eau-de-vie par du café, et cette mesure fut maintenue pendant les campagnes de 1864, 1866 et 1870-71.

Le Code pénal de l'Empire allemand qui date de 1872 et est encore en vigueur a fixé l'attitude officielle de l'armée à l'égard de l'alcool. Il tient compte des graves dangers auxquels l'alcool expose la discipline militaire et punit l'ivresse au service militaire ou après l'appel au service si elle a eu pour effet d'empêcher le soldat de remplir convenablement ses devoirs. Il considère aussi que l'ivresse volontaire, dans le dessein de se soustraire au combat, est un acte de lâcheté commis en face de l'ennemi et n'y voit pas une circonstance atténuante.

Ce n'est que depuis le commencement du présent siècle que, faiblement d'abord, puis de plus en plus nettement, l'influence du mouvement antialcoolique s'est fait sentir dans l'armée et dans la flotte, à la suite des recherches nouvelles sur l'action de l'alcool. On le constate par une communication que le Ministère prussien de la guerre a adressée à la Société allemande contre l'alcoolisme en 1901, et qui fait voir qu'à cette époque les cercles officiels étaient encore très timides. Elle mentionne :

a) La suppression, en temps de paix, de toute ration d'alcool, non plus seulement de l'eau-de-vie.

<sup>1</sup> Communication de l'auteur au dix-huitième Congrès international contre l'alcoolisme, à Dorpat, le 29 juillet 1926.

b) L'acquisition de brochures antialcooliques pour les bibliothèques des hôpitaux militaires.

Cette manifestation de la plus haute autorité administrative de l'armée prussienne est peu de chose si l'on considère les résultats scientifiques qui étaient acquis à cette date. La décision est toute naturelle et constitue à peine un minimum de ce que l'on pouvait demander. A la même époque, le Ministère bavarois de la guerre déclarait qu'il n'y avait pas d'abus de l'alcool dans l'armée bavaroise. Telle était l'ignorance profonde des milieux officiels.

On ne s'étonnera donc pas si, à défaut de la direction de l'armée, quelques commandants de corps particulièrement actifs et qui avaient reconnu le mal prirent la direction du mouvement. En tête fut le général commandant de corps d'armée à Metz, le si populaire comte Haeseler, antialcoolique lui-même, et qui donnait l'exemple de la simplicité aux soldats. Le comte Haeseler interdit la vente de l'eau-de-vie dans les cantines.

Il fut suivi par le général von Lindequist, à Francfort s. M., par le Prince héritier Bernhard von Meiningen, à Breslau et, dans les années qui précédèrent la guerre, par le général von Deimling qui avait appris à connaître l'action fâcheuse de l'alcool sur la capacité des troupes lors de la révolte sud-africaine, et qui, plus tard, exerça un commandement à Fribourg, puis à Strasbourg.

Tous ces officiers prirent diverses mesures antialcooliques applicables aux groupes soumis à leur commandement, et l'histoire du mouvement antialcoolique dans l'armée allemande a le devoir de rappeler avec reconnaissance ces hommes qui ont eu le courage de lutter contre des résistances de toute nature et contre de nombreux préjugés. J'ai pu, comme commandant de bataillon, m'associer en petit à ce travail. Je puis aussi signaler ici que j'ai organisé en 1913, sur le champ de manœuvres de Fribourg, à l'occasion d'une fête de l'Empereur, la première manifestation sportive sans alcool dans l'armée. Je me suis attiré par là le courroux des brasseurs et des propriétaires de vignes.

Un progrès dans l'attitude officielle à l'égard de l'alcool

est marqué par la distribution, autorisée par l'Empereur, et qui depuis 1905 s'est répétée toutes les années, d'une brochure éditée par la société contre l'alcoolisme, et intitulée « L'alcool et la défense nationale ». Cette brochure était remise à toutes les recrues de l'armée et de la marine et les officiers devaient s'en servir pour renseigner leurs hommes. L'action de cette propagande n'a pas été très considérable, car les chefs ne se rendaient en général pas compte de l'importance de ce travail. On a pu constater toutefois des résultats favorables ici et là, lorsqu'un officier antialcoolique s'intéressait véritablement au contenu de la brochure. Le fameux discours de Mürwik de l'Empereur, adressé aux futurs officiers de marine, en 1910, discours salué avec joie dans les milieux antialcooliques, car il recommandait directement l'abstinence, n'a pas exercé non plus une action profonde ; le terrain était trop peu préparé et, surtout, les actes n'ont pas suivi les paroles. Autrement, pourquoi aurait-on fait tant de difficultés aux petits groupes abstinents qui se constituèrent, pendant les années précédant la guerre, dans la marine d'abord, puis dans l'armée, au point qu'ils purent à peine se maintenir et qu'ainsi le mouvement resta précaire.

Mentionnons ici quelques mesures préventives et pratiques qui, en quelques lieux au moins, ont lentement provoqué la diminution de la consommation de l'alcool.

L'introduction de boissons sans alcool dans les cantines, et même une fois, en Bavière, la fabrication par la troupe d'eau minérale artificielle. Introduction de débits de lait dans les camps et sur les places d'exercices. Ouverture, dans de grandes localités, de Foyers du soldat, sans alcool.

Plus encore que les mesures officielles, plus que l'enseignement et plus même que les installations pratiques, le sport, qui s'acclimata petit à petit, tout d'abord chez les officiers seulement, facilita à l'antialcoolisme son entrée dans l'armée ; quoique, même en haut lieu on eut peine à se rendre compte de la portée de la question et de son importance pour la capacité militaire du peuple. Comment pouvait-il en être autrement dans une nation dont même les classes cultivées ne parvenaient pas, — et c'est encore aujourd'hui le cas bien

souvent, — à se figurer une réunion sans consommation d'alcool, identifiait la virilité et la capacité de boire, et dans laquelle les habitudes de la boisson obligatoire exercent encore, dans tous les milieux, une si grande tyrannie.

Puis vint la guerre. Le travail éducatif des sociétés anti-alcooliques avait fait de si notables progrès que l'on décida l'interdiction des boissons alcooliques pendant la mobilisation. En général, cet ordre fut respecté. Dans son enthousiasme patriotique le peuple en armes accepta, sans souvent la comprendre, cette mesure imposée par la terrible situation de l'Allemagne. Au cours de la guerre, il arriva ce qui devait arriver. Les prescriptions qui faisaient règle en la matière pour l'armée allemande en campagne étaient l'Ordonnance du service de santé en cas de guerre de 1907, encore en vigueur, l'Ordonnance pour le service en campagne de 1908, et les prescriptions pour l'alimentation du soldat en cas de guerre, de 1909. L'Ordonnance de 1907 tient compte, en partie au moins, de façon très claire, des résultats des recherches scientifiques et des expériences pratiques. Son paragraphe 416 est ainsi conçu :

« L'alcool excite tout d'abord; mais, si l'on en consomme en quantités un peu considérables, il a bientôt un effet paralysant. L'expérience montre que *les soldats abstinentes résistent mieux aux fatigues de la guerre*. L'usage de l'alcool provoque facilement l'immodération et le relâchement de la discipline. On n'accordera donc à la troupe des boissons alcooliques qu'avec la plus grande prudence, et, pendant la marche, on s'en abstiendra entièrement. Il est dangereux de consommer de l'alcool pour se réchauffer quand la température est froide. L'action réchauffante de l'alcool est illusoire. Tous les commandants de troupes auront à veiller de la façon la plus sérieuse à restreindre la consommation de l'alcool. »

Comme on le voit, le point de vue de la modération est traduit en des termes « avec la plus grande prudence » et « restreindre la consommation de l'alcool » ; cependant, on attache plus de prix à l'abstinence des boissons alcooliques qu'à la modération. Il semble que cette ordonnance devançait les temps, car l'ordre de 1908 et les prescriptions de 1909 marquèrent un pas en arrière. L'ordre pour le service en campagne parle de façon vague de compléter, par l'addition de boissons, le ravitaillement en temps de guerre, et les prescriptions pour le ravitaillement en temps de guerre autorisent

de façon expresse le haut commandement à donner aux troupes, dans certains cas (effort exceptionnel, mauvais temps), outre la ration de café, une ration d'eau de vie de 0,1 litre.

Ne discerne-t-on pas dans ces prescriptions, en les comparant entre elles, l'indécision qui régnait en haut lieu au sujet de l'alcool ? D'un côté, on prend en considération le résultat des recherches scientifiques, de l'autre on fait, à contre cœur peut-être, des concessions malheureuses aux idées régnantes.

La guerre de position, avec les terribles privations qu'elle comporta, fit surgir, le premier hiver de la guerre, le besoin du « Schnaps » réconfortant, et à mesure que la guerre se prolongeait, on usa toujours plus fréquemment de la possibilité accordée par les prescriptions en vigueur de satisfaire ce besoin.

Les conséquences ne tardèrent pas à se manifester. On vit se produire ce que justement le chiffre 416 de l'ordre du service de santé en temps de guerre voulait éviter : intempérance, relâchement de la discipline, diminution des forces physiques et intellectuelles. Le soldat se disait avec raison : puisque je reçois de l'alcool par la voie de service, je puis en consommer à discrétion si je peux m'en procurer autrement. En dehors des rations officielles et des provisions trouvées en territoire ennemi, l'alcool affirma sa place dans l'armée en campagne grâce aux distributions officielles de bière, aux envois de boissons alcooliques faits par les particuliers, à l'emploi de boissons alcooliques dans les hôpitaux de campagne. Dans la population civile, la teneur alcoolique de la bière diminuait de plus en plus, sa fabrication restait quand même un gaspillage de denrées alimentaires auquel nous ne pouvions pas, par suite du blocus, remédier, comme le pouvaient nos adversaires, et cela hâta notre défaite. Il est vrai que, d'autre part, certaines mesures préventives furent adoptées : on s'efforça de procurer aux troupes de l'eau potable, conformément aux prescriptions de l'Ordonnance du service de santé ; on se procura des appareils pour la préparation d'eau potable ; on installa des conduites d'eau spé-

ciales pour l'armée, en particulier dans le 15<sup>e</sup> corps d'armée (général v. Deimling) ; des unités fabriquèrent elles-mêmes de l'eau minérale. On autorisa des associations religieuses et d'utilité publique à ouvrir, à l'arrière, des Foyers du soldat, sans alcool. Il faut rappeler ici l'activité antialcoolique des commandants généraux territoriaux remplaçants, en Allemagne même, qui s'efforcèrent par des ordonnances nombreuses, de limiter l'usage de l'alcool et la fréquentation des auberges. Malgré toutes ces mesures préventives et restrictives, les habitudes de boisson remportèrent la victoire et nous furent finalement fatales. Lorsque l'offensive du printemps de 1918 conduisit nos armées dans des régions jusqu'alors presque épargnées par la guerre, les troupes, tourmentées par la faim, par la soif, et dont la fibre morale avait été atteinte par suite de leurs longues privations, et dont le système nerveux était ébranlé par les horreurs du combat, tombèrent sur les provisions laissées par l'ennemi et se jetèrent sur tout ce qu'elles pouvaient trouver à manger, et surtout à boire. La fatalité approche, l'inévitable se produit, la discipline se relâche, elle cède complètement. Les chefs sont impuissants. On perd un temps précieux dont l'ennemi profite ; la force manque pour le dernier et le plus terrible effort. L'attaque se ralentit ; les conséquences sont terribles. Certes, nos adversaires ont fait sans doute des expériences analogues, de plus en plus marquées à mesure que la guerre se prolongeait. Mais comme le professeur Schmidt l'écrit dans son excellente brochure, approuvée par le général Ludendorff, « *Warum haben wir den Krieg verloren ?* » ce qui, pour nos adversaires, était un désavantage, était pour nous avec nos effectifs insuffisants et nos moyens matériels moindres — mortel.

Il n'est pas facile au vieil officier que je suis de parler de ces choses, et je ne voudrais pas jeter la pierre à l'armée qui, luttant pendant plus de quatre ans contre un monde d'ennemis, a accompli des actions incomparables, à l'armée à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir. Mais je dois à mes auditeurs la vérité complète, et je suis certain que vous comprendrez ma franchise. Ce qui s'est passé lors de l'offensive

du printemps de 1918 montre que l'on ne peut simplement imposer et maintenir pendant la durée d'une guerre l'abstention de l'alcool chez un peuple, ou même dans une armée chez laquelle l'alcool est devenu un usage indispensable, et dont les milieux dirigeants, y compris ceux qui ont eu le souci de la santé publique, ont été élevés dans le culte des habitudes de la boisson. Celles-ci se sont révélées plus puissantes que la connaissance qu'on avait du danger, plus puissantes que toutes les prescriptions générales et toutes les instructions. On a dû regretter amèrement d'avoir négligé pour maintenir le moral de l'armée les indications de l'ordonnance du service de santé dont on s'est écarté de plus en plus, à mesure que la guerre se prolongeait. On a dû en particulier se repentir de ne pas l'avoir appliquée avec énergie avant le dernier effort, celui duquel dépendait la victoire ou la défaite, la vie ou la mort du peuple allemand ! Un peuple n'a jamais reçu une leçon si sévère que le peuple allemand pour s'être cramponné à des préjugés, même à l'heure de l'épreuve la plus sérieuse qui devait décider de sa valeur. Puisse-t-il tirer enfin la conclusion nécessaire et voir le danger qui le menace s'il ne fait pas son profit des expériences acquises.

#### SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS.

A. *Travail éducatif.* De même qu'à l'avenir un enseignement méthodique de l'hygiène, comprenant la question de l'alcool, doit être donné dans toutes les écoles, de l'école primaire à l'université, de même aussi l'enseignement anti-alcoolique devrait être introduit dans toutes les écoles militaires, aussi bien pour les officiers et les sous-officiers que pour la troupe. On doit, en particulier, demander à chaque officier une connaissance approfondie de la question de l'alcool. Il ne doit pas seulement être convaincu de son importance pour la capacité militaire et la discipline de l'armée, il faut qu'il sache que le cerveau est sensible à de très petites doses d'alcool, et que ce fait est particulièrement important à l'âge de la machine, en un temps où l'on exige beaucoup quant à la précision et à la sûreté des observations des sens, en un temps



où les méthodes de combat, contrairement à ce qui se passait autrefois, demandent au soldat des décisions rapides pour utiliser les occasions favorables. L'officier doit aussi être pénétré de l'importance de la question de l'alcool pour maintenir et développer les capacités militaires du peuple tout entier. L'officier peut collaborer au travail en faveur de la sobriété nationale. Les bibliothèques des casinos d'officiers et des salles de récréation des sous-officiers et des soldats doivent renfermer des écrits sur l'alcool. Il faut prévoir aussi des conférences avec projections, données par des experts en la matière.

B. *Mesures pratiques.* 1. Il devrait y avoir dans toutes les garnisons, dans toutes les unités un Foyer du soldat sans alcool, avec salle pour non fumeurs, pourvu de tout ce qui peut satisfaire les besoins de culture de ses visiteurs.

2. Il faut bannir des cantines l'eau-de-vie et les boissons fortes analogues. En revanche, il faut offrir au consommateur des boissons sans alcool, chaudes et froides, suivant la saison ; des jus de fruits, au lieu des limonades habituelles, au goût si fade, des citrons, du lait frais, des fruits de saison. Il est très important que le prix des boissons alcooliques soit plus élevé que celui des boissons sans alcool. Il faudrait, si possible aussi, dans la cantine, une salle pour non fumeurs. Un officier actif, qui comprend la question de l'alcool, doit surveiller ce qui se passe à la cantine et intervenir sans ménagement si les mesures nécessaires rencontrent de la résistance.

3. Il faut pourvoir à la diminution du nombre des débits dans le voisinage de la caserne. Il faut par principe interdire dans le périmètre intéressé toute nouvelle concession.

4. Il faut attacher une grande importance à donner à la troupe une nourriture peu excitante.

5. Il faut réagir de toute façon contre l'habitude exagérée de la cigarette qui excite la soif.

6. Autant que possible, les opérations du recrutement, les réunions militaires n'auront pas lieu dans des salles d'auberge. Si aucune autre salle n'est libre, il faut y interdire alors la vente des boissons alcooliques et veiller à ce que l'interdiction soit strictement respectée.

7. En se basant sur les expériences de la guerre, il faut bannir complètement l'eau-de-vie du ravitaillement de l'armée.

8. Au bivouac, et surtout aux avant-postes, il faut interdire toute boisson alcoolique.

C. *Généralités.* Les supérieurs faciliteront aux soldats abstinents la pratique de l'abstinence, de toutes les façons possibles. Que celui qui le veut, les cite en exemple, bien entendu s'ils en sont dignes. En aucun cas, il ne faut que les abstinents soient en butte à des moqueries, par suite de l'ignorance ou de la légèreté de leur entourage.

\* \* \*

Je termine. Si l'on passe le monde actuel en revue, si l'on considère la tension qui existe partout, les armements formidables des deux côtés de l'Océan, il semble que nous ne verrons pas de si tôt l'âge de la paix perpétuelle. Vous ne m'en voudrez pas, en tout cas, si moi, vieux soldat, je n'y crois pas. Chaque peuple doit, pendant longtemps encore, être à même de défendre son indépendance, l'épée à la main. Que chaque peuple donc se persuade que la défense nationale est en rapports étroits avec l'attitude qu'il adopte au sujet de l'alcool. Heureux le peuple dont la position à cet égard est claire et répond à l'état actuel de la science et aux lois de la morale. Il a ainsi une forte avance sur les autres peuples plus arriérés.

Général-major à. d. BAUER.

SOURCES : 1. HEUSCH, *Alkoholfrage im Heere*, Hamburg, Neuland-Verlag.

2. DR. FLADE : *Was erwarten wir von unserer Armee im Kampfe gegen den Alkoholismus ?* Verlag « Auf der Wacht » Berlin-Dahlem.

3. DR. J. FLAIG : *Nüchternheit und Wehrkraft*, Verlag wie bei 2.

4. « Die Alkoholfrage » *Internationale Zeitschrift*, Kriegsjahrgänge.

5. *Welche alkoholgegnerschen Gesetzgebungs- und Verwaltungsmassnahmen sind für die Zukunft erforderlich ?* (Unter Berücksichtigung der Kriegserfahrungen). Sonderabdruck aus *Die Alkoholfrage* 1918.

6. Hans SCHMIDT : *Warum haben wir den Krieg verloren ?* Verlag wie 1.

7. MUFF : *Alkohol und Wehrkraft*. *Alkoholfrage* Heft 6, 1925.

